



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL

**GROUPE LA GAUCHE ET
L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES**

séance du 21 décembre 2007

**01-04 - BORD DE MER ENTRE JUAN LES PINS ET GOLFE JUAN - REQUALIFICATION - LANCEMENT
D'ÉTUDES ET D'UN CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Bien évidemment, nous souhaitons la requalification de ce secteur de la ville qui a été abandonné depuis de longues années.

Nous espérons que la population sera associée étroitement aux études.

Nous souhaitons intervenir plus précisément sur l'avant dernier paragraphe de la délibération.

Vous faites état de l'adoption d'un projet architectural d'ensemble portant sur les établissements balnéaires.

On vous renvoie à la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2005 où l'on procédait au choix des délégataires des plages artificielles.

On vous cite : "Enfin, nous avons pour améliorer l'environnement et participer à l'effort d'accueil touristique de la commune, exiger des candidats, en plus des éléments financiers susnommés et des garanties professionnelles un projet d'établissement avec une obligation d'avoir à réaliser les travaux pendant la saison 2006, éventuellement prolonger sur 2007 et qu'ils peuvent donc amortir sur les six ans d'exploitation".

Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur le Maire, pourquoi alors que nous avons travaillé avec vous pour finaliser les projets, rien n'a été fait depuis.

De plus, vous nous proposez aujourd'hui de réétudier ce qui a été fait il y a plus de deux ans et demi !

Nous ne trouvons pas cela très sérieux.

De plus, à l'occasion de ce même conseil municipal, nous étions intervenu en expliquant que si la commune devait être exigeante avec les délégataires, il fallait que celle-ci soit exempte de tout reproche.

Et nous vous avons signalé :

- Que le collecteur de tout à l'égout qui passe devant les plages était sous dimensionné
- Que nombre de plages ne sont pas raccordées à ce collecteur
- Que certains plagistes disposent uniquement d'un puisard pour recueillir les eaux usées et que ces puisards n'étaient pas étanche

- Que la ville d'Antibes ne souhaitait pas procéder au remplacement du collecteur d'eaux usées

Ce rappel pour vous dire que la requalification du secteur devra obligatoirement effacer ces dysfonctionnements.